

Cependant, l'accès sûr à des marchés étrangers n'importe pas seulement pour les entreprises orientées vers l'exportation. Il prend aussi de l'importance pour les consommateurs canadiens et notre secteur de la vente au détail. Si nos entreprises ne sont pas compétitives sur la scène internationale, elles ne le seront pas non plus au pays. Il en résulterait des prix plus élevés pour les consommateurs canadiens et des revenus disponibles inférieurs pour le consommateur et pour les entreprises elles-mêmes. En bout de ligne, cela se traduirait par moins d'emplois et une activité économique moindre au pays. Ce sont là les réalités de la vie économique canadienne et on ne peut pas se contenter de souhaiter qu'ils disparaissent. Voilà pourquoi, depuis l'époque de la grande crise, les gouvernements successifs ont préconisé la libéralisation des échanges par le biais de négociations internationales.

L'expansion du système des échanges mondiaux a été très avantageuse pour le Canada. Notre capacité d'exporter nous a procuré un niveau de vie qui fait l'envie de la plupart des autres pays. Elle nous a assuré les richesses nécessaires pour offrir des services de santé accessibles, des services d'éducation à prix abordable, des programmes de péréquation, des programmes garantissant la sécurité des revenus, et des institutions culturelles nationales - bref, toutes les institutions et les valeurs qui, au fond, définissent le mode de vie au Canada.

Le pragmatisme et le réalisme nous ont poussés à adopter une politique commerciale à double objectif comportant d'une part des négociations bilatérales avec les États-Unis, de loin notre plus gros client, et de l'autre, des négociations multilatérales dans le cadre du GATT, l'Accord général sur le tarif et le commerce. Je voudrais passer en revue certaines des réalités sous-jacentes à ces deux voies.

En la quarantaine d'années d'existence du GATT, le système des échanges internationaux a évolué. Quatre événements ressortent. Tout d'abord, il y a eu la formation de la Communauté économique européenne et de bien d'autres blocs régionaux de partenaires commerciaux, notamment le bloc de l'ASEAN, l'accord entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande et l'Association européenne de libre-échange. En deuxième lieu, est venu l'essor étonnant du Japon en tant que